



*Concertation des Collectifs des Associations
Féminines de la Région des Grands-Lacs*

COCAFEM / GL

ETUDE SUR L'IMPACT DE LA COVID SUR LE GENRE ET LES VSBG EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Décembre 2020

Avec l'appui financier

**Programme Psychosocial Régional de lutte contre les violences basées
sur le genre et de prise en charge des victimes**

Département fédéral des Affaires Etrangères DFAE

Agence Suisse pour le Développement et la Coopération

Bureau régional de la Coopération Suisse

Région des Grands Lacs : Burundi, RD Congo et Rwanda



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Table des matières

1. RESUME DE L'ETUDE.....	4
2. INTRODUCTION.....	7
3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	8
3.1 CONTEXTE	8
3.1.1 SITUATION DU GENRE ET DES VSBG EN RDC.....	9
3.1.2 INTIATIVES DU GOUVERNEMENT POUR LA PREVENTION ET LA REPONSE A LA PANDEMIE DE COVID-19 10	
3.2 JUSTIFICATION DE L'ETUDE	13
3.3 OBJECTIFS DE L'ETUDE	14
4. CADRE LEGAL DE L'ETUDE.....	15
4.1 LA DECLARATION DE KAMPALA	16
4.2 LA RESOLUTION 1325.....	16
5. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	17
5.1 LA QUESTION CENTRALE DE L'ETUDE.....	17
5.2 LA METHODOLOGIE	17
5.3 LES LIMITES DE L'ETUDE	19
6. LES RESULTATS CLÉS DE L'ETUDE : RÉPERCUSSIONS DU COVID-19 SUR LE GENRE ET LES VSBG	19
6.1 DANS LE SECTEUR DE LA SANTE	19
6.2 DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION.....	23
6.3 DANS LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE	24
6.4 SECTEUR SOCIO-CULTUREL	26
6.5 DANS LE SECTEUR POLITIQUE ET SECURITAIRE	27
6.6 DANS LE SECTEUR DE L'HUMANITAIRE.....	28
6.7 DANS LA PREVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DES VSBG	29
7. MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS DU COVI-19 SUR LES FEMMES ET LES FILLES.....	30
8. MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS DE LE COVID-19 SUR LES HOMMES ET LES GARÇONS	31
9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES	32

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABF	Association pour le Bien- Etre Familial
BM	Banque Mondiale
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
COCAFEM /GL	Concertation des Collectifs des Associations Féminines de la Région des Grands-Lacs
COVID-19	Corona Virus Disease 19
CPN	Consultation Pré natale
CPS	Consultation préscolaire
CSGA	Covid specific activity level gender analysis
DFAE	Département Fédéral des Affaires Étrangères
DK	Déclaration de Kampala sur les VSBG
EPSP	Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
FFC	Fonds pour les Femmes du Congo
FPI	Fonds de Promotion de l'Industrie
INRB	Institut National de Recherche Biomedical
INS	Institut National de la Statistique
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PAN	Plan d'Action National
PF	Planification Familiale
RDC	République Démocratique du Congo
RÉGIDESO	Régie de distribution d'eau
RSI	Règlement Sanitaire international
SSR	Santé Sexuelle de la Reproduction
USAID	Agence des États –Unis pour le Développement International
VSBG	Violences Sexuelles Basées sur le Genre

1. RESUME DE L'ETUDE

La RDC, comme tant d'autres pays du monde, fait face, depuis le 1^{er} trimestre de cette année 2020 à la pandémie à coronavirus.

D'autres pays de la Région des Grands Lacs dans lesquels travaille la COCAFEM/GL ont été confrontés à cette crise sanitaire et urgence humanitaire liée à la pandémie à coronavirus.

Pour faire face à cette pandémie, des mesures générales de préventions ont été prises. Dans le souci de prévenir le risque élevé de l'exposition aux actes des violences sexuelles et basées sur le genre, le Secrétaire Général des Nations Unies avait vivement recommandé dans son policy brief du 9 avril 2020, aux gouvernements et aux États membres de l'ONU de veiller à ce que la prise en compte du Genre et l'inclusion des services essentiels pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, fasse partie intégrante de plans de préparation et de riposte face à la COVID-19.

Travaillant sur la mise en œuvre de la Déclaration des Chefs d'État et de gouvernement de la Région de Grands-Lacs, sur les Violences sexuelles et basées sur le genre, la COCAFEM/GL recherche à travers cette étude à mobiliser, informer l'opinion sur l'impact de la COVID-19 sur le Genre et les Violences Sexuelles Basées sur le Genre notamment les communautés, les Organisations, les associations, groupements, les décideurs à différents niveaux et de les influencer à la protection sociale et à la lutte contre les VSBG en cette période où se vit la pandémie à COVID 19.

Il sied de rappeler que la COCAFEM/GL avait appuyé le Gouvernement Congolais à l'élaboration du Plan d'Action Nationale de la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala sur les VSBG en juin 2017 et ce, grâce à un cofinancement de la coopération Suisse, CECI/AMC et de CARE International. Ce plan d'Action constitue un outil pour lutter contre les violences sexuelles et basées sur le Genre dans le cadre des engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement de la Région des grands Lacs.,

Notons qu'en RDC, pour faire face à cette pandémie, le Président de la République avait signé l'Ordonnance n° 20/014 du 4 Mars 2020 portant proclamation de l'Etat d'urgence sanitaire.

Par ailleurs, il revient de signaler qu'à travers les grandes villes de la RDC dont principalement Kinshasa, Matadi, Bukavu et Lubumbashi, l'on a déploré, en cette même période, une recrudescence du banditisme urbain avec comme conséquences, les viols des femmes et filles devant les autres membres des familles, des assassinats, le kidnapping des filles suivi des vols des biens des valeurs qu'elles détiennent au moment de forfait etc.

Les organisations de défense de droits des femmes et des filles se sont dès lors mobilisées pour contribuer à la lutte contre cette pandémie et d'apporter assistance aux personnes vulnérables particulièrement les femmes et les enfants.

Il y a lieu d'indiquer également que cette pandémie a créé un choc psychologique au sein de la population qui s'y attendait le moins. Sa durée continue d'inquiéter particulièrement les femmes et jeunes filles qui en majorité, sont frappées par les conséquences de Covid-19 au niveau de leurs activités journalières à caractère informel mais qui illustrent l'état actuel de l'économie congolaise.

La majorité de la population de la RDC et particulièrement celle de la ville-province de Kinshasa, qui vit du jour au jour sans épargne et estimée à plus de 10 millions d'habitants n'a pas été épargnée d'impact de cette pandémie. Il sied d'indiquer que la ville de Kinshasa reste l'épicentre de cette pandémie. En effet, les femmes à plus de 90 %, vivent de ces activités génératrices des revenus qui sont notamment la vente de la boisson dans les Bars, les *Ngandas* ou des cabarets de fortune », des vivres dans les marchés, des services divers au sein des églises, ventes des petits articles devant les écoles, les travaux domestiques au sein des ménages etc...A ce jour, toutes ces activités sont presque inexistantes.

Sur le plan alimentaire, les femmes cheffes des ménages ne parviennent plus à offrir de la nourriture à leurs enfants. Les effets liés au confinement de la commune de la Gombe ont eu plus d'impacts négatifs dans les communes de l'Est de la ville. Une situation paradoxale mais qui explique que les activités menées au centre-ville de la Ville- Province de Kinshasa profitent à plus de 80 % aux femmes et filles des communes périphériques qui viennent à la Gombe, siège des institutions, exercer des petites activités pour assurer uniquement la survie de leurs ménages !

Sur le plan sanitaire, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, a fourni des efforts pour assurer la prise en charge sanitaire des malades de COVID 19 et ce, de façon gratuite et continue. Il y a lieu de noter qu'il y a eu même des équipes de traitement et prise en charge à domicile des patients infectés et affectés. Des patients ont été mis en quarantaine et d'autres en isolement. Cependant, les communautés à la base ont continué à se faire soigner par des plantes traditionnelles telles que *Kongo-bololo*, *sinda* , ...et autres. Au sein des mêmes communautés, ces mesures de mise en quarantaines ont engendré d'autres formes des violences basées sur le Genre dont notamment les violences domestiques. Les associations féminines ont dénoncé des multiples violations des droits des femmes dont le refus pour certains conjoints de montrer les salaires à leurs épouses en mentant qu'ils n'ont pas été payés, les travaux domestiques exécutés uniquement par les filles pendant que les garçons regardaient la télévision avec leurs amis aux salons constituait une autre forme de violence basée sur le genre que subissaient ces jeunes filles à la longueur des journées.

S'agissant particulièrement du domaine de la santé de reproduction, la Covid-19 a fortement affecté l'accès de la population du Sud-Kivu en comparant les deux années, 2019 et 2020 ? les résultats nous indiquent : Une baisse des accouchées âgées de moins de 20 ans de 20 % ; une baisse des nouvelles acceptante PF de 6,46 % ; une baisse de CPN 1 de 14, 43 % ; une baisse d'enfants vus à la CPS de 3 %. Cette baisse sensible constatée dans les bonnes pratiques notamment l'accès aux soins de santé de qualité s'explique par la peur d'être contaminé par le Corona virus, le recours chez les tradipraticiens, à l'automédication, conséquences des violences économiques, psychologiques et us et coutumes rétrogrades.

Dans le domaine éducatif, pour faire face à cette crise sanitaire, les autorités gouvernementales avaient pris la mesure de fermeture des écoles et le Ministère en charge de l'éducation, avec l'appui des partenaires, avait initié un programme de l'enseignement à distance appelé « Okapi école ». Malheureusement, les garçons bénéficient plus de ce programme que les filles qui sont surchargées par les travaux domestiques pendant que les cours se donnent et ce, avec la complicité des parents particulièrement des mères. En effet, la répartition des tâches domestiques ne se fait pas de façon égale aux filles comme aux garçons malgré les messages de sensibilisation lancés par les activistes des droits des femmes et des filles à travers les chaînes de radios et de télévision. Une analyse spécifique Genre diligentée par ACCELERE 1 en septembre 2000 avec l'appui de l'USAID dans le cadre de Covid-19 a même soutenu que les activités de l'enseignement à distance puisse inclure une analyse des données ventilées par sexe dans le suivi des rapports tout en ajoutant le contenu sur la prévention et la réponse à la violence basées sur le Genre. La même analyse a recommandé que le programme puisse tenir compte de la charge de travail des filles pendant les heures de diffusion.

Il faut aussi ajouter à cela, le manque d'occupation, d'encadrement que les élèves ont connu et continuent de connaître durant plusieurs mois sans aller à l'école a aussi été à la base de beaucoup d'autres problèmes spécifiquement dans la vie des filles dont les grossesses précoces, les mariages forcés, les viols etc.

Sur le plan culturel, bien que les populations en majorités sont informées de l'existence de la pandémie, nombreuses personnes n'y croient pas et continuent de passer qu'il s'agit d'une pandémie imaginaire.

A Kinshasa, un bulletin publié en juillet 2020 par l'Institut National des Statistiques révélait déjà que près de 9 ménages sur 10, soit 88 % sont inquiets de la maladie avec 68,5 % des ménages qui sont très inquiets de la présence de la maladie dans le pays. Cependant, les mesures barrières qui pourtant sauvent des vies dans d'autres pays, ne sont pas respectées.

La présente étude détaillera dans quelques secteurs, l'impact de la COVID-19 sur le Genre et VSBG.

Il s'avère urgent d'alerter l'opinion tant locale, nationale qu'internationale sur l'impact de la COVID-19 en RDC sur le Genre et les Violences Sexuelles Basées sur le Genre afin d'assurer plus de protection sociale pour les femmes et les filles et prendre des mesures pénales qui s'imposent.

2. INTRODUCTION

La pandémie à COVID-19 survenue en fin 2019, a touchée et bouleversée l'humanité toute entière.

Cette pandémie très dangereuse intervient alors que la RDC vit encore des situations d'insécurité dans sa partie-Est où l'on déplore toujours l'activisme des groupes armés nationaux et étrangers qui sèment la désolation des tueries au sein des populations civiles depuis plus de deux décennies.

Pour faire face à cette pandémie, la RDC a pris des mesures générales de la prévention contre la COVID-19 notamment le confinement, le lavage régulier des mains à l'eau et au savon, le port des masques, la fermeture des écoles, des églises, des bars et restaurants, la suspension des vols pour passagers à l'extérieur comme à l'intérieur du pays etc... Ces mesures ont eu des conséquences sur le vécu quotidien des populations et en particulier des filles et des femmes.

En plus du résumé de l'étude qui donne un condensé des conclusions de l'étude, le présent rapport donnera le contexte et justification de l'étude ainsi que les initiatives prises par le Gouvernement Congolais pour assurer la prévention et la réponse à la pandémie du COVID-19.

Une partie de la présente étude donnera sa motivation tout en montrant l'impact de la COVID-19 sur le genre et les VSBG dans le but de contribuer à la protection sociale et prévention des VSBG en collectant les informations sur la situation de VSBG en contexte de COVID-19, lesquelles informations seront diffusées auprès des décideurs y compris aux acteurs de la chaîne pénale.

Les initiatives du Gouvernement de la RDC prises pour la prévention et la réponse à la pandémie de COVID-19 et leurs impacts dans quelques secteurs clés de la vie nationale seront également fournis.

Une brève présentation des références clés justifiant l'étude notamment la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la région des Grand- Lacs sur les VSBG et la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée en date du 31 octobre

2000 sur Femme, Paix et Sécurité seront brièvement présentées, puis suivra l'approche méthodologique utilisée dans la présente étude sur base des éléments récoltés et après leur analyse, les résultats clés de l'étude seront présentés, principalement les répercussions de la COVID-19 sur le Genre et les violences sexuelles basées sur le Genre dans les 6 secteurs clés à savoir :

- Dans le secteur de la Santé ;
- Dans le secteur de l'Éducation ;
- Dans le secteur Socio-culturel ;
- Dans le secteur Politique et Sécuritaire ;
- Dans le secteur de l'Humanitaire ;
- Dans la Prévention et prise en Charge des VSBG.

Bien avant de donner les principales conclusions et recommandations aux différentes parties prenantes, les mesures d'atténuation d'impact de COVID-19 sur les filles, femmes, les hommes et les garçons prises par les autorités de la RDC brièvement données.

3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

3.1 CONTEXTE

La RDC, avant l'apparition de la pandémie à COVID-19, vivait déjà une situation sanitaire difficile liée à la maladie à virus Ebola, dans sa patrie Est, précisément à Beni en province du Nord-Kivu et en province de l'Ituri.

En plus de cela, il faut ajouter la recrudescence de l'insécurité causée par les groupes armés nationaux et étrangers.

C'est depuis la date du 10 mars 2020 que le premier cas de la pandémie à COVID-19 a été déclaré par les autorités du pays dans la ville-province de Kinshasa, siège des institutions et qui héberge comme dit plus haut, plus de 10 millions d'habitants.

Comme nous pouvons le constater, il était difficile, dans ces conditions, de freiner la propagation de COVID-19 et d'éviter ainsi au pays, une situation humanitaire catastrophique.

Rappelons que la RDC, comme d'autres pays de la région des Grands Lacs, est signataire de la Déclaration de Kampala sur les VSBG et s'est dotée, grâce à l'appui technique et financier de la COCAFEM/GL, d'un plan d'action nationale pour la mise en œuvre de la DK. Il faut aussi ajouter dans le même ordre le plan d'action du Gouvernement de la RDC pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies finalisé et adopté en octobre 2010

Il s'avère opportun, après huit mois de lutte contre cette pandémie qui a bouleversé l'humanité toute entière, de diligenter une étude pour évaluer l'impact de ladite pandémie sur le Genre et VSBG en RDC qui s'était déjà engagée à mettre fin aux violences sexuelles et basées sur le Genre.

3.1.1 SITUATION DU GENRE ET DES VSBG EN RDC

La RDC, il faut le rappeler, a connu deux guerres successives qui ont exacerbé une autre forme de criminalité à savoir les violences sexuelles.

Il y a de cela, plus de deux décennies que les organisations de défense des droits humains en général et en particulier des droits des femmes se mobilisent pour lutter contre ce fléau. Il en est de même des institutions du pays qui ont pris des mesures pour lutter contre les violences sexuelles notamment en révisant le code pénal congolais en juillet 2006.

Une Stratégie Nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le Genre a été adoptée en 2009 et venait d'être révisée en Juin 2020 pour prendre en compte tous les aspects des violences sexuelles et basées sur le Genre.

Il est impérieux, tenant compte de toutes les mesures générales de prévention de la COVID-19 prises par les autorités du pays dans un contexte déjà précaire dans presque dans tous les secteurs de la vie nationale, d'évaluer l'impact de cette pandémie sur le Genre et les VSBG à travers l'ensemble du pays, principalement dans 22 provinces sur les 26 Provinces jusque-là touchées par la pandémie à Covid-19 à la date s'élaboration du présent rapport.

3.1.2 INTIATIVES DU GOUVERNEMENT POUR LA PREVENTION ET LA REPONSE A LA PANDEMIE DE COVID-19

Après que la chine ait en décembre 2019, déclaré l'apparition d'une épidémie causée par un nouveau virus (SARS-CoV-2), dénommée Maladie à coronavirus ou la COVID-19, dont l'épicentre est la ville de WUHAN, province de Hubei.

Plusieurs pays d'Afrique comme ceux du reste du monde sont confrontés à cette épidémie favorisée par les déplacements intercontinentaux des humains.

Devant la gravité de la situation et sur conseil du comité RSI (2005), le Directeur Général de l'OMS a déclaré le 30 janvier 2020 cette épidémie « une urgence de santé publique de portée internationale ».

C'est ainsi, le Président de la RDC signera l'ordonnance n° 20/014 du 4 mars 2020 portant proclamation de l'État d'urgence, pour une durée de 15 jours mais qui a été prolongée 6 fois avant sa levée afin de limiter au maximum possible la propagation de la pandémie au sein des populations Congolaises.

Par ailleurs, d'autres mesures ont été prises pour soutenir la mise en œuvre de l'ordonnance du Chef de l'État dont :

- Le confinement de la commune de la Gombe, une des 24 communes de la ville de Kinshasa, considérée comme épicentre de la pandémie et qui a bénéficié de la désinfection des certains bâtiments publics et des artères principaux ;
- La mise sur pied du comité multisectoriel de lutte contre la covid-19 et du secrétariat technique national ;
- La fermeture des écoles, des Universités, des églises, bars et restaurants ;
- L'installation des Dispositifs de lavages des mains aux portes d'entrée de la commune de la Gombe et devant les bureaux et magasins ;
- Suspension des vols des passagers à l'extérieur comme à l'intérieur du pays ;
- Suspension de vols internationaux pour les passagers venant des pays touchés par la pandémie et vers les autres provinces voir sur les axes routiers pour arrêter au maximum possible les mouvements des populations ;
- Interdiction d'organiser le deuil dans les lieux publics pour ne pas entrer en contact avec les corps sans vies même pour les personnes n'étant pas mortes de la COVID-19 ;
- Organisation des enterrements dignes et sécurisés, par les équipes médicales, des corps des personnes déclarées mortes de COVID-19 ;
- Le port correct et obligatoire des masques dans les milieux publics y compris dans le bus de transport en commun, voir le transport privé ;

- L'obligation de distanciation d'au moins un mètre entre personnes ;
- La réduction de nombres des passagers dans le bus.
- Interdiction aux Publics de se serrer les mains, d'éviter les accolades ;
- La mise en place de la caisse de solidarité en faveur de la riposte contre la COVID-19,
- L'isolement de la capitale avec les autres provinces et fermeture des aéroports sauf pour les avions cargo ;
- La prise de température devant l'entrée de certains endroits publics comme les alimentations, les banques etc.
- La prise en charge médicale des personnes infectées par la maladie et l'isolement ainsi que la mise en quarantaine des personnes ayant été en contact avec les malades à Covid-19.
- Mis en place d'un numéro d'appel d'urgence pour obtenir des informations sur la COVID-19 ;
- La gratuité en fourniture d'eau et d'électricité pour la ville- province de Kinshasa, décision prise par le Président de la République ;
- La formation des prestataires des soins et des professionnels des médias, la production des affiches et des dépliants sur les mesures barrières et l'installation des panneaux publicitaires,
- La production des émissions radio télévisées de sensibilisation sur la COVID-19

Il sied d'indiquer que l'implication des organisations féminines, les agences du système des Nations Unies et même les personnalités du pays était fort remarquable à travers les messages de sensibilisation, la distribution des savons, des cache-nez, des désinfectants, des vivres aux personnes vulnérables.

Les médias avaient joué et continuent de jouer un rôle très déterminant dans la lutte contre la pandémie et ont beaucoup appuyé les activités menées par les organisations féminines qui ont plus touché les femmes, les filles, les jeunes et les personnes vivant avec handicap.

En effet, tous les médias y compris les réseaux sociaux appuient énormément la sensibilisation lancée par les autorités gouvernementales.

Selon l'enquête menée en juillet 2020 par l'École de Santé de l'Université de Kinshasa sur la COVID-19, enquête faites sur un échantillonnage tiré de trois communes de la ville de Kinshasa, 99,7 % des personnes interrogées avaient déjà entendu parler de la COVID-19.

Dans l'ensemble 99,7% des personnes interrogées ont déclaré avoir déjà entendu parler de la maladie à coronavirus. La même étude indique que la principale source d'information de la population d'étude reste la télévision (88%), suivie de la radio (54%).

Les autres sources d'informations citées ont été, par ordre, la rue ou la communauté (46%) et les réseaux sociaux (26%) ou les membres de familles ainsi que les amis ou collègues de services. Les prestataires des soins et les relais communautaires n'ont été cités respectivement que par 6 et 5 % des personnes interrogées.

Dans l'ensemble, moins de la moitié des personnes interrogées connaissent les numéros d'appel d'urgence mis en place pour obtenir des informations sur la COVID-19.

La pandémie a plus fait des ravages en termes des cas déclarés et des décès dans la ville-province de Kinshasa, précisément dans la commune de la Gombe que dans les quartiers les plus populaires.

IL en est de même pour les autres provinces du pays. Actuellement, seule la ville-province de Kinshasa reste l'épicentre de la pandémie comme indiqué dans les données ci-dessous.

En effet, à date du 30 novembre 2020, le bulletin n°245 du secrétariat technique de la Présidence de la République indique que le cumul des cas est de 12859 dont 12858 cas confirmés de COVID-19 et 1 cas probable et qu'au total, il y a eu 335 décès dont 334 cas confirmés et 1 cas probable. La ville de Kinshasa compte en elle seule 9810 cas sur les 12859 cas.

Pour réduire les risques de contamination de cette deuxième vague de la pandémie, le gouvernement de la RDC à travers le Ministère de la santé, venait de prendre d'autres mesures dont l'imposition de passation de test dès l'arrivée à l'aéroport des voyageurs des vols étrangers, la mise en quarantaine des personnes ou voyageurs ayant été en contact avec les personnes infectées, le confinement pour les malades présentant des signes suspects de COVID-19 et l'hospitalisation pour les cas sévères.

Il sied de signaler que la mise en quarantaine d'une personne ne signifie pas qu'elle est malade. C'est l'une des mesures de prévention mais qui a été fortement critiquée par la communauté congolaise d'autant plus que les personnes mises en quarantaine n'étaient pas prises en charge en nourriture. Les femmes et filles en général, membres des familles leur apporter de la nourriture comme la culture l'exige dans pareil cas. Ce qui constituait une charge de plus pour elles.

La mesure est appliquée pour les personnes ayant été en contact avec les personnes testées positives de covid-19. Il y a des voyageurs venant des pays ravagés par la covid-19 qui sont aussi mis en quarantaine pour une durée de 14 Jours avant qu'ils soient intégrés dans la communauté.

Pour mieux communiquer avec la population, les éléments ci-dessous sont journalièrement préparés par le secrétariat technique pour être diffusés par les médias.



3.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

Les pays de la Région des Grands-Lacs à l'instar d'autres pays du monde ont également été touchés par la pandémie à coronavirus. La RDC, l'un des pays de la région a déclaré le premier cas en date du 10 mars 2020 à Kinshasa. Il s'agissait d'un cas exporté de l'étranger selon les informations recueillis auprès des services de l'INRB.

Rappelant que le Conseil de Sécurité des Nations Unies, à travers sa résolution 1325 sur femmes, paix et sécurité, adoptée en date du 31 octobre 2000, avait reconnu que la grande majorité de ceux qui subissent les effets préjudiciables des conflits armés y compris les réfugiés et les déplacés, sont des Civiles, en particulier des femmes et des enfants.

Les pays membres de la CIRGL dont certains ont connu des crises profondes ces deux dernières décennies, se sont préoccupés à lutter contre les violences sexuelles et basées sur le genre à travers la signature de la Déclaration de Kampala sur les VSBG en décembre 2011.

Cette déclaration fonde son action sur trois domaines à savoir la prévention, la lutte contre l'impunité et l'assistance aux victimes.

Pendant que le pays était en train de faire face à la problématique des violences sexuelles et celles basées sur le genre à travers les actions de sensibilisation et de sanctions judiciaires à charge des auteurs, une pandémie sanitaire très mortelle est venue perturber tout le travail qui se réalisait sur terrain.

A la suite de toutes les mesures prises par les autorités gouvernementales pour combattre cette pandémie, les acteurs et actrices œuvrant dans la lutte contre les VSBG étaient obligés de se mobiliser pour faire face à la pandémie à COVID-19.

Les dossiers judiciaires, par exemple, n'étaient plus suivis d'autant plus que les victimes des violences sexuelles avaient difficile à alerter les activistes pour une quelconque assistance.

Il en est de même de la mobilisation des ressources qui était devenue impossible à réaliser vu que l'ensemble des partenaires extérieures qui appuient à plus de 95% les projets d'assistance aux victimes des VSBG étaient tous débordés et ont vu par conséquent leurs budgets être réduits à la baisse par les pays donateurs suite aux effets de la crise économique créée par la COVID-19.

Cette réalité a retenu l'attention du Secrétaire Général des Nations Unies qui, dans son Policy brief du 9 avril 2020, a vivement recommandé aux gouvernements et aux Etats membres de l'ONU de veiller à ce que la prise en compte du genre et l'inclusion des services essentiels pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, fassent partie intégrante des plans de préparation et riposte face à la COVID-19. Il est à noter que son excellence l'ambassadeur MAKODOPO a soutenu la réalisation de la présente étude afin de mobiliser ainsi les décideurs à la mise en œuvre des dispositions liées à la protection sociale, à la prévention et à la lutte contre VSBG.

L'a Coopération de Suisse, à travers son bureau régional pour la région des Grands Lacs n'a pas hésité de soutenir la réalisation de la présente étude commanditée par la COCAFEM/GL.

3.3 OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude sur l'impact de la COVID-19 sur le Genre et les VSBG en contexte de COVID-19 en RDC a pour but de contribuer à la protection sociale et prévention des VSBG en

Collectant des informations sur la situation des VSBG en contexte de COVID-19 à diffuser auprès des décideurs y compris aux acteurs de la chaîne pénale.

De manière spécifique, la présente étude permet aux acteurs /intervenants à :

- Cerner l'impact de cette pandémie sur le Genre et les VSBG ;
- Dégager pour ce faire les bonnes pratiques, les défis, les priorités nationales et les actions à mener par le gouvernement en lien avec la
- Déclaration de Kampala sur les VSBG et la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies afin de garantir la protection des femmes et filles ;
- Mettre en œuvre d'une manière effective la Déclaration de Kampala sur les VSBG en RDC.

4. CADRE LEGAL DE L'ETUDE

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies, à travers l'adoption de la résolution 1325 sur la femme, paix et sécurité, en date du 31 octobre 2000, avait lancé un message fort à la communauté internationale pour montrer le rôle essentiel des femmes dans la promotion et le maintien de la paix.

Le Conseil de Sécurité, en élargissant les programmes femme, paix et sécurité, il a aussi reconnu le rôle primordial des femmes dans la prévention et gestion des conflits. Les quatre axes prioritaires de l'agenda participation, la prévention des conflits, protection et la promotion des femmes et des filles sont désormais suivis par les États membres des Nations Unies.

Le contexte des conflits armés dans la Région et ses conséquences sur les femmes et les filles, a poussé les chefs d'État et de gouvernements à signer la Déclaration de Kampala sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre en Décembre 2011. Depuis lors, la COCAFEM/GL travaillent pour participer à la mise en application de ladite Déclaration.

4.1 LA DECLARATION DE KAMPALA

La déclaration des chefs d'État et des gouvernements de la Région des Grands-Lacs met l'accent sur 3 domaines prioritaires à savoir :

- La prévention ;
- La lutte contre l'imparité ;
- L'assistance aux victimes des violences sexuelles et basées sur le genre VSBG.

Ayant milité en faveur de la signature de cet outil, la COCAFEM/GL a toujours œuvré pour sa mise en application. Les trois pays où s'exercent les activités de COCAFEM/GL à savoir le Burundi, la RDC et le Rwanda sont chacun doté d'un Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala. La RDC, s'est dotée, grâce à l'appui technique et financier de la COCAFEM/GL, de son Plan d'Action National de la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala en juin 2017.

Il est nécessaire d'évaluer actuellement l'impact de la covid-19 sur le genre et les violences sexuelles basées sur le genre et de se rendre compte de l'exploitation du plan d'Action National de mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU dans le contexte de ladite pandémie.

4.2 LA RESOLUTION 1325

La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies constitue pour les femmes, un document de référence en matière de paix et sécurité.

Les organisations féminines de la RDC ont toujours utilisé cet outil pour mener les actions de paix, la prévention des conflits mais aussi lors des plaidoyers pour exiger leur participation politique.

Point n'est besoin de rappeler que La RDC continue de traverser des situations d'insécurité dans sa partie Est, lesquelles favorisent les violences sexuelles.

La COCAFEM/GL à travers ses membres en RDC continuent d'utiliser la R1325 du CSNU pour assurer la participation effective des femmes Congolaises dans tous les processus de paix, prévention et gestion des conflits, la mise en œuvre des accords et processus formels de paix, aussi bien que les processus de prise de décision.

Il est aussi question, grâce à la résolution 1325 de reconnaître et d'inclure les perspectives et besoins spécifiques des femmes et des filles dans tous les processus relatifs à la paix y compris le processus de réhabilitation.

Les États membres des Nations Unies ont l'obligation de veiller à la protection des droits des femmes en temps de paix comme en temps des conflits ou toute autre situation de crise humanitaire, comme la pandémie à COVID-19 pour se conformer à la résolution 1325.

5. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE

La partie de l'approche méthodologique de la présente étude fixera la question centrale de l'étude, la méthodologique guidant l'étude et les limites de l'étude.

5.1 LA QUESTION CENTRALE DE L'ÉTUDE

La pandémie à Covid-19 a provoqué une crise humanitaire ayant touché beaucoup de pays du monde et même ceux d'Afrique particulièrement la RDC. Cette pandémie a perturbé le vécu des populations congolaises, particulièrement celles d'habitant les grandes villes et cela a certainement eu des répercussions au sein des communautés congolaises.

La question centrale à laquelle tentera de répondre l'étude dont il est question est d'évaluer l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le Genre et les VSBG. Il sera question, comme déjà dit plus-haut, de cerner l'impact de cette pandémie sur le Genre et les VSBG, tout en dégagant les bonnes pratiques, les défis, les priorités nationales et les actions à mener par le gouvernement à travers les autorités sanitaires en lien avec la Déclaration de Kampala sur les VSBG et la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies afin de garantir la protection des femmes et des filles dans le but de garantir la mise en œuvre effective de la DK même en situation de Covid-19.

5.2 LA MÉTHODOLOGIE

La méthode utilisée est l'étude documentaire et l'organisation des interviews. Différents rapports, les bulletins publics sur la pandémie à Covid-19 ont été exploités.

Par la suite, quelques interviews avec les informateurs clés en se référant à un guide disponibilité à cet effet ont été tenus.

Il n'a pas été possible de toucher toutes les structures, autorités, acteurs intervenant dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 et ce, pour des raisons des contraintes liées au temps mais aussi aux charges horaires très surchargés des acteurs surtout en cette période où les autorités craignent la deuxième vague probable de la contamination alors que la situation épidémiologique évoluait favorablement allant jusqu'à la réduction très sensible des nouveaux cas déclarés de Covid-19 et à presque plus des décès liés à cette pandémie.

Pour contourner cette difficulté, l'exploitation documentaire, l'écoute des émissions et les informations régulièrement diffusées dans les chaînes de radio et télévision, ont largement contribué à recueillir plus des données et faciliter les analyses. Il s'agissait des informations officielles diffusées par des services habilités.

Deux consultant(e)s étaient recrutées pour mener la présente étude en RD Congo dont l'une pour couvrir la partie Est et l'autre pour la partie Ouest avant de détenir un seul rapport pour ce pays. Par la suite, un draft du rapport unique pour la RDC a été élaboré et soumis, lors d'un atelier de validation par une équipe d'experts.

Tout au long de la réalisation de la présente étude, les rumeurs n'étaient pas prises en compte. Toute information non appuyée par une source crédible était rejetée. Il y a lieu d'indiquer que la sensibilité que requiert une telle étude avait guidé toute action menée dans la récolte des données comme lors de l'élaboration du présent rapport.

Notons que la présente étude n'était pas couverte d'un protocole d'enquête. Les informations étaient récoltées auprès des personnes crédibles, œuvrant dans le domaine dont il est question. Tel est le cas du Dr MUYEMBE, Directeur de l'Institut National de recherche Bio-médicale, INRB.



L'heure fixée par les informateurs clés était respectée. L'essentiel a été fait pour toucher les responsables des services et autorités intervenant dans ce sujet. La discrétion en terme des informations personnelles recueillies sur les chocs émotionnels subis par les personnes affectées et infectées par la COVID-19 était aussi garantie.

5.3 LES LIMITES DE L'ÉTUDE

L'étude sur l'impact de la COVID-19 n'a pas touché tout le secteur de la vie mais tel qu'indiqué dans les termes de référence présentés par la COCAFEM/GL, l'étude se limitait sur le Genre et les VSBG dans le but de contribuer à la protection sociale et prévention des VSBG en collectant des informations sur la situation des VSBG en contexte de COVID-19.

Le terrain de recherche reste même pour ce cas, très vaste car toutes les formes des violences sexuelles et basées sur le Genre n'ont nullement pas été exploitées faute de temps.

Les éléments fournis par la présente étude aideront plus les acteurs intervenant dans la lutte contre les VSBG à mener les actions de plaidoyer dans le but de contribuer à la protection sociale et à la prévention des VSBG dans le contexte de COVID-19.

6. LES RÉSULTATS CLÉS DE L'ÉTUDE : RÉPERCUSSIONS DU COVID-19 SUR LE GENRE ET LES VSBG

Les résultats de l'étude sur l'impact de la COVID-19 et les VSBG se focaliseront dans quelques secteurs clés retenus à savoir santé, éducation, économie, culture, sécurité, humanitaire, et prévention et prise en charge des VSBG.

6.1 DANS LE SECTEUR DE LA SANTE

Tenant compte des dégâts causés par cette pandémie dans les autres pays plus développés et où il existe des systèmes sanitaires améliorés, il était prévisible que dans les pays en voie de développement comme la RDC et où le système sanitaire n'est pas du tout à la hauteur et où la majorité des populations n'ont pas de couverture sanitaire, la situation serait chaotique en terme des conséquences.

Cependant, jusqu'à ce jour, l'on compte moins des victimes contrairement à ce qui s'est passé ailleurs.

La situation de la pandémie à COVID 19 est intervenue pendant Il y a plusieurs années que la RDC lutte contre les violences sexuelles et basées sur le Genre et de façon spécifique, les violences liées aux conflits armés qui ont marqué le pays pendant plus de deux décennies. L'arrivée de la COVID-19 est venue bouleverser tous ces efforts.

Concernant la santé de la reproduction, en province du Sud-Kivu, la COVID 19 a fortement affecté la protection sociale des femmes /jeunes filles en matière de SSR : En comparant les deux années 2019 et 2020, les résultats nous indiquent : - Une baisse des accouchées âgées de 20 ans ; - Une baisse des nouvelles acceptantes de PF de 6,46

%; - Une baisse de CPN 1 de 13,43 % ; - Une baisse d'enfants vus à la CPS de 3 %. En effet, cette baisse sensible constatée dans les bonnes pratiques notamment l'accès aux soins de santé de qualité s'explique par la peur d'être contaminé par le Corona Virus, le recours chez les tradipraticiens, à l'automédication, conséquences des violences économiques, psychologiques et Us et coutumes rétrogrades. Il y a lieu de signaler que dans les quartiers comme Kadutu, Bagira, les passants ont ramassé au cours de cette période de la pandémie, des avortants et des nouveaux-nés jetés sur la route et dans les caniveaux. En plus 2964 élèves mineurs âgés de 12 à 16 ans dans la même ville de Bukavu sont tombées enceinte¹.

¹ <https://ruzizilaplume.wordpress.com/2020/06/20/rdc-sud-kivu-confinement-2964-eleves-mineures-sont-tombees-enceintes/>

En effet, les mesures sur la fermeture des écoles, la restriction des mouvements des populations, le confinement de la commune de la Gombe où les femmes exercent plusieurs de leurs activités particulièrement le marché central justifient en grande partie les effets néfastes de la COVID-19 sur les activités informelles, exercées en grande partie par les femmes.

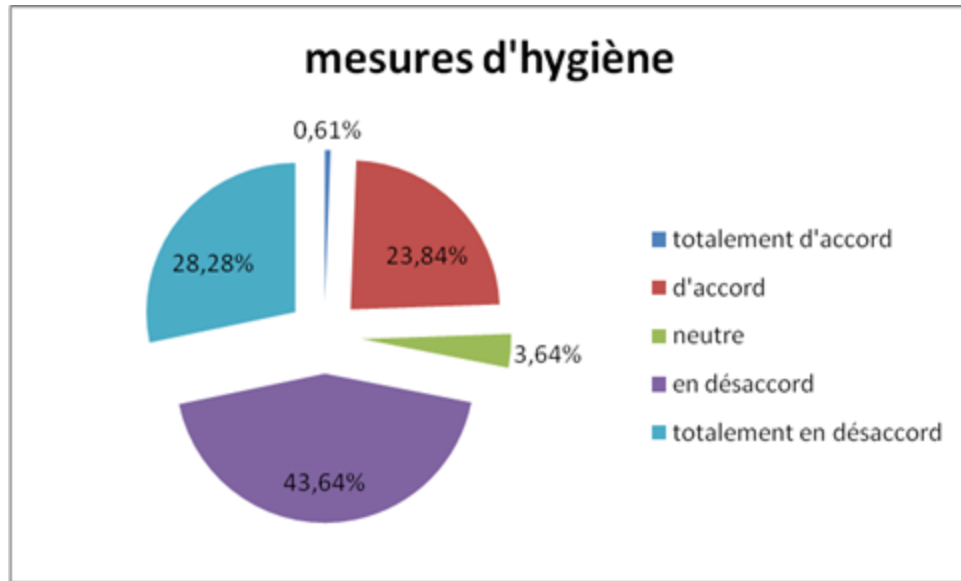
Il y a lieu de signaler que ces femmes ont eu des difficultés à assurer la pension alimentaire de leurs familles. Alors qu'elles pensaient que le pire est passé, voilà qu'une nouvelle vague de la pandémie s'annonce !

Il ressort de la présente étude que la majorité de la population congolaise vivant particulièrement dans les grandes villes est informée à la COVID-19, soit 99% des ménages connaissent au moins les mesures barrières contre la propagation de cette pandémie.

Bien que cette population étant informée de l'existence de cette pandémie et de ses mesures barrières pour se protéger, fort est de constater qu'il y a eu une forte résistance au respect des gestes barrières telles qu'édictees par les autorités sanitaires du pays.

Voici une illustration d'un tableau de résistances aux mesures d'hygiène¹ renforcées recommandées par les pouvoirs publics pour lutter contre le Covid-19 dans la province du Sud-Kivu:

²voir www.radiokapi.net/2020/03/2/actuaité/societe/rdc-seuls-30-de-congolais-ont-acces-facile-leau-potable-officiel



Source, nos estimations

Commentaire : ce tableau renseigne que la majorité de la population du Sud-Kivu, soit 71,92% [43,64%, 28,28%] était en désaccord ou totalément en désaccord avec les mesures d'hygiène recommandées par les pouvoirs publics. Cela s'explique par le fait que l'approvisionnement en eau n'est pas régulier en RD Congo mais également, l'annonce de la Covid-19 et surtout la prise des mesures limitant la progression de cette maladie avait créé une psychose au sein de la population de cette province qui vit dans une extrême pauvreté. Cette situation a été à la base des violences physiques et économiques (bagarre, tracasserie des agents de l'ordre, etc.). Par ailleurs, sur l'aspect pratique, c'était la première fois que la population entend ces genres de pratiques hors mis la faible portion de la population qui l'avait déjà entendu ou lu quelque part. Il fallait donc une bonne sensibilisation et séances d'information à la population pour qu'elle parvienne à s'approprier les mesures édictées en se protégeant et ainsi aider notre gouvernement à contenir la pandémie, mise à part les effets négatifs.

Il convient également d'évoquer ici que paradoxalement à certaines structures sanitaires qui avaient déjà signalé une baisse de fréquentation des patients qui serait consécutive à la peur d'être infectés. A cet effet, le risque était de voir les victimes des VSBG s'abstenir à solliciter une prise en charge holistique auprès des structures sanitaires où s'orientaient les cas déclarés de COVID-19.

Comme bonnes pratiques, la pandémie a contribué à rappeler les règles principales d'hygiène élémentaire.

Il sied de noter que les médias ont joué jusque-là un rôle très capital dans la sensibilisation à travers les spots et des émissions régulièrement animés sur toutes les chaînes de télévision et radio. Il y a lieu de souligner que la radio Okapi, qui est une radio des Nations Unies, consacre plusieurs émissions tels que « **Chronique covid-19 : Parlons-en** », radio par ailleurs suivie à travers tout le pays. Aussi, les radios communautaires ont également contribué à la propagation des messages afin d'atteindre la population Urbano-rurale.

Il est à noter que la pandémie à covid-19 a fait oublier d'autres maladies comme le VIH/SIDA, la malaria, la fièvre typhoïde etc dont souffrait généralement la population.

Par ailleurs, la grande majorité des hôpitaux et pharmacies en RDC n'ont pas connu la rupture de stock des médicaments régulièrement consommés pour le traitement des maladies comme malaria, la fièvre typhoïde etc. Les équipes médicales et l'ensemble de la population congolaise ont apprécié la mesure d'exonération de tous les impôts, droits, taxes et redevances sur l'importation et la vente des intrants et produits pharmaceutiques, ce qui a permis de garantir l'offre des médicaments³. En effet, 87% des ménages qui ont eu besoin des soins médicaux pour toute autre maladie que Covid-19 ont pu s'en procurer, indique le bulletin publié par l'Institut National des Statistique.

L'indisponibilité du personnel médical a aussi été évalué à 8,1% dans la même publication.

Tel a été le cas aussi pour les femmes enceintes ayant accouché jusque-là depuis la déclaration de l'Etat d'urgence, il n'a été enregistré aucun cas de décès maternel liée à la covid-19 dans les structures sanitaires.

Il est également déploré, pendant cette période de pandémie, l'absence en fourniture d'eau par la REGIDESO. Cette absence a exposé les femmes et filles aux VSBG car celles-ci devraient effectuer des longues distances à pied, à la recherche d'eau s'exposant ainsi à des risques.

S'agissant du domaine de la santé de la reproduction, la Covid-19 a fortement affecté l'accès de la population du Sud-Kivu, en comparant les deux années 2019 et 2020, les résultats nous indiquent : une baisse des accouchées âgées de moins de 20 ans de 20% ; une baisse de nouvelle acceptante PF de 6,46% ; une baisse de CPN 1 de 13,43% ; une baisse d'enfants vus à la CPS de 3% ;

³Bulletin no 1 publié en juillet par l'Institut National des statistiques, juillet 2020, p.4

6.2 DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION

Les écoles de la RDC ont été fermées suite à la pandémie de la COVID-19 par les autorités à la date du 19 mars 2020 et ce, à travers l'ensemble du territoire national.

Cette décision a été prise pour limiter la propagation de la COVID-19 dans les milieux scolaires. C'est avec la reprise des cours que l'on a enregistré un cas à COVID-19 dans une des écoles de la commune de la Gombe dans la ville de Kinshasa et des mesures ont été prises pour fermer la classe où l'élève qui a été déclaré positif durant deux semaines. Selon des informations officielles diffusées par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et Technique, l'élève déclarée positif était contaminé par un couple visiteur en famille et non à l'école.

Suite à cette pandémie, la scolarité d'environ 18 millions d'enfant âgés de 3-17 ans était interrompue.

La radio Okapi, en partenariat avec le Ministère de l'EPST et l'UNICEF a développé un programme d'enseignement à distance, appelé Okapi-école. Ces leçons sont organisées pour permettre aux élèves de ne pas oublier les notions essentielles apprises. Plusieurs parents facilitent à leurs enfants le suivi de ces enseignements à distance, bien que les conditions d'écoute font face à plusieurs défis dont principalement l'absence d'électricité pour beaucoup de ménages, la surcharge des filles par des travaux domestiques les empêchant ainsi de suivre normalement ces cours comme leurs frères.

Il y a lieu de noter que ce programme d'enseignement à distance ne tient pas du tout compte des charges des travaux domestiques des filles pendant les heures de diffusion, comme d'ailleurs relevé dans le rapport d'analyse genre diligenté en septembre 2020 par l'ONG ACCELERE 1 avec l'appui de l'USAID.

Le gouvernement de la RDC avait pris des dispositions pour sauver l'année scolaire 2019-2020 en organisant des cours de révisions uniquement pour les élèves finalistes de 6^{ième} année primaire et 6^{ième} des humanités en juillet- Août 2020.

Les parents ont été satisfaits de la tenue, pour des élèves du cycle primaire, de test national de fin d'étude primaire, appelé TENAFEP et des examens d'Etat pour les finalistes du cycle secondaire.

Il est à noter que 84% des ménages dirigés par les femmes ont scolarisé leurs enfants contre 82 % des ménages dirigés par des hommes, indique le même rapport produit par l'Institut National de la Statistique en juillet 2020.

Cependant, il y a lieu d'indiquer que la décision de fermeture scolaire en date du 19 mars 2020 a eu des conséquences sur la vie scolaire des filles. A titre illustratif, 203 élèves

sont tombées enceintes durant la période de suspension des activités scolaires en province de Haut-Uélé, a relevé une organisation féminine dénommée, Fonds pour les Femmes Congolaises, une structure d'appui aux associations féminines de la base. Cette structure octroie les subventions à ces organisations.

Tableau indicatif de ces conséquences dans trois provinces du pays

N°	Province	Filles, élèves tombées enceinte en période : Mars-Juillet 2020	Avortement signalé	Cas des divorces	Cas des VS reportés
01	Haut Uélé	203 écolières	50 cas		
02	Kongo Central	150 cas		70 cas	250 cas
03	Nord-Kivu				48 cas à Butembo et 12 cas à Rutshuru

NB : Il est à signaler qu'en province du Kongo-Central, 100 décisions judiciaires étaient prises au cours de la même période de mars à juillet 2020 pour les infractions des violences sexuelles.

En province du Sud-Kivu dans le secteur de l'éducation, le taux de participation aux épreuves de TENAFEP 2018-2019, taux de participation, taux d'échec et taux de réussite par sexe (garçons/filles). Remarquons que, en termes d'effectif constituant les pools du Sud-Kivu, les garçons sont largement supérieurs aux filles soit 79385 contre 39527 ; les effectifs des participants ont aussi baissé de 71662 garçons contre 35724 filles, les abandons ont été de 7723 garçons contre 3803 filles. Ce qui justifie les échecs de 9694 garçons contre 4826 filles ;

Pour l'école secondaire année 2019-2020, le taux d'effectif pour les garçons est de 53,7% contre 46,3% des filles et le taux d'abandon chez les garçons est de 7% contre 6% chez les filles ;

6.3 DANS LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE

L'économie de la RDC, comme celles de tous les pays d'Afrique subsaharienne est fortement dépendante du secteur informel et elle a été sérieusement impactée par la crise sanitaire. Les conditions de vie de plus de 90% des populations congolaises et

spécialement de la ville-province de Kinshasa dépendant des activités journalières exercées⁴.

Les femmes en particulier n'ont pas d'épargnes à des banques commerciales.

Le fait de confiner la commune de la Gombe où se situe le plus grand marché de la capitale, a poussé plus de 99% des femmes y exerçant des activités économiques informelles au chômage. Elles ont été contraintes de toucher même au capital.

Seuls les employés de l'administration publique estimé à 14,9% et ceux des grandes entreprises publiques estimés à 9,9% selon les données publiées par l'Institut National des Statistiques en juillet 2020, ont continué à bénéficier de leurs salaires pendant la période critique où les activités commerciales principales étaient suspendues.

En effet, la COVID-19 a plus affecté les activités où les femmes sont majoritaires (activités de commerce des articles de première nécessité dont l'hôtellerie, les restaurants de fortune communément appelés « MALEWA », les églises etc). Les femmes, chefs de ménages étaient davantage affectées à plus de 80%. Ces femmes nourrissent et scolarisent leurs enfants grâce à ces petites activités informelles qu'elles exercent. Actuellement, elles sont dans l'impossibilité d'assurer la survie de leurs ménages d'autant plus qu'après plusieurs mois d'inactivité à la suite de la covid-19, elles ont presque toutes perdu leurs capitaux.

Les raisons fondamentales de cette détérioration du tissu économique des femmes, chefs des ménages sont notamment le confinement, l'arrêt des activités génératrices des revenus, le choc psychologique de voir tout s'arrêter, une situation inattendue, improvisée et non connue en terme de fin de l'épidémie.

Notons que le gouvernement de la république avait appuyé via le fonds de promotion de l'industrie les entreprises ayant connu une chute économique liée à la pandémie. Cependant, il n'y a pas eu d'appui financier orienté vers les femmes exerçant les activités informelles qui ont perdu leurs capitaux à la suite de la pandémie.

Indiquons également que beaucoup d'entreprises privées avaient profité pour mettre leurs agents en congé technique, bien cela était défendu par le Ministère en charge du travail et de la prévoyance sociale. A titre illustratif, 13% des unités économiques ont donné des congés techniques à leurs employés dont 59% sont des femmes contre 41% des hommes, ce qui prouve que les femmes ont été plus exposées⁵.

Notons que les mesures prises par les autorités pour limiter les mouvements de personnes ont aggravé la situation de la population dans toutes les provinces. C'est le

⁴ Annuaire statistique, Ministère du Plan, 2017

⁵ Institut National des Statistiques, mesures de l'impact de la COVID-19 sur les unités économiques, bulletin n°1: Juillet 2020

cas de la province du Sud-Kivu où les personnes enquêtées ont affirmé que la Covid-19 est à la base de la détérioration de revenus des entrepreneurs dans le milieu à 98,4% [83,66, 14,71]; des difficultés de s’approvisionner auprès des certains fournisseurs dans le milieu à 98,66%[95,3, 3,36]; de carence des produits sur le marché à 89,3% [84,97%, 4,32%], l’augmentation des prix des marchandises à 98,35% [45,05%, 53,30%]; des difficultés d’avoir accès aux facilités de prêts et financement dans le milieu à 82,8% [76,6%, 6,21%]; l’augmentation du taux de change (CDF/USD) à 89,87%;

6.4 SECTEUR SOCIO-CULTUREL

La pandémie à COVID-19 a bouleversé complètement le mode de vie de la société congolaise où la chaleur humaine est perceptible surtout en des moments de deuils tout comme des moments des fêtes.

A la date du 30 novembre 2020, le cumul des cas était de 12859 dont 11663 cas guéris contre 335 décès. Ces données ne sont pas désagrégées selon le sexe.

Le total de décès est de 331 et 11.433 personnes guéries, soit 2,8% de décès.

Sur le plan culturel, les populations croient à la médecine traditionnelle. Les gens, pour se protéger, On fait recours aux plantes médicinales, telle que *Kongo bololo*, *Sinda*, *Bulukutu*, etc. Beaucoup encore estiment que c’est une maladie des riches et non des pauvres et ont difficile à respecter les mesures barrières. Ce comportement est plus justifié par l’État de pauvreté.

Les populations continuent à croire que les quartiers les plus pauvres ne connaîtront pas la maladie estimant que celle-ci est plus dans la commune de la Gombe où habitent les familles nanties.

Les chefs traditionnelles ne s’étaient pas assez impliqués pour soutenir les décisions des autorités sanitaires et leur silence par rapport à ces croyances est considéré comme une complicité pour ceux et celles qui soutiennent la médecine moderne.

Il y a lieu d’indiquer que la jeunesse en majorité ne croit pas à l’existence de la pandémie à COVID-19 et accepte difficilement le respect les mesures barrières dont le port de cache-nez. Les gens portent les cache-nez par contrainte et non par leur propre gré.

Par ailleurs, les personnes déclarées malade de COVID-19 étaient stigmatisées ainsi que leurs familles. Il n’existe en ce jour, aucun programme pour leur accompagnement psycho-social.

Sur les voies publiques, les gens portent les cache-nez lorsqu’ils approchent les agents de sécurité de peur de payer les amendes et non pour se protéger et protéger les autres

contre la Covid-19. Aussi, les gens sont obligés de porter les cache-nez lorsqu'ils sont dans des conférences, ateliers, collègues et ce, sur insistance des organisateurs.



D'autres jeunes encore estiment que les congolais font face à plusieurs virus et leurs organismes deviennent par conséquent résistants. Ils sont tellement habitués à des maladies dont fièvres typhoïde, malaria, VIH/SIDA, Cholera, Ebola, etc, qu'ils estiment que leurs organismes deviennent résistants.

Il s'agit là d'une croyance trop dangereuse qui peut conduire à des situations humanitaires graves.

Il convient de signaler que la fermeture des activités sportives et culturelles en RDC, dès la déclaration de l'État d'urgence, a aussi contribué à l'accentuation des VSBG dans la mesure où les jeunes sont restés sans activités !

6.5 DANS LE SECTEUR POLITIQUE ET SECURITAIRE

La pandémie à COVID-19 a été déclarée en un moment crucial de la vie politique où le pays venait de connaître, pour la première fois dans son histoire, l'alternance pacifique

au plus haut sommet de l'État, c'est-à-dire à la Présidence et ce, une année et un mois après cet évènement historique resté gravé dans la mémoire collective des congolais, 59 ans après l'indépendance du pays, en 1960. Dès la déclaration de l'épidémie en mars 2020, par l'ordonnance n° 20/14 du président de la République portant proclamation de l'Etat d'urgence, un secrétariat technique national a été responsabilisé pour suivre l'évolution de la pandémie et assurer une large vulgarisation des mesures sanitaires arrêtées par les autorités.

Par la suite, un fonds vert de solidarité contre la pandémie à Covid-19 a été mise sur pied par ordonnance du Président de la République. Ce fonds a deux organes à son sein à savoir le Conseil Consultatif composé des personnalités religieuses et d'un comité de gestion.

Ce fonds a apporté appui aux structures hospitalières très fragiles c'est-à-dire ayant des difficultés de fonctionnement.

Par ailleurs, la pandémie à COVID-19 a aggravé la situation humanitaire et sécuritaire dans certaines provinces de l'Est du pays qui font face à l'activisme des groupes armés.

Tel est le cas du territoire le Beni, en province du Nord-Kivu et en province de l'Ituri où l'on a enregistré la hausse des cas des violences sexuelles.

Cette partie du territoire faisait déjà face à l'épidémie d'Ebola en plus de cette situation d'insécurité.

En effet, les organisations féminines ont continué sur place à dénoncer les cas des violences sexuelles et celles basées sur le genre dont les violences domestiques.

Toutes fois, ces cas n'ont pas été documentés. Il y a lieu aussi de noter qu'à la suite de plaidoyer mené par les organisations féminines pour dénoncer les cas des violences domestiques, les autorités en faisaient allusion lors de leurs discours à la population.

Des contradictions à caractère politique n'ont pas été enregistrés dans le cadre des efforts de lutte contre la Covid-19. Tous les acteurs politiques et leaders des communautés ont chacun appuyé la sensibilisation de la population même en les appuyant avec des matériels de protection dont le gel hydro- alcoolisé, masques, savons, lave-mains etc.

6.6 DANS LE SECTEUR DE L'HUMANITAIRE

La RDC, s'est dotée en 2019 d'un plan national stratégique de développement (PNSD, 2019-2023) avec ambition principale de tendre vers un pays à revenu intermédiaire en 2020, un pays émergeant à l'horizon 2040 et développement en 2050. Cependant, la

survenue de la pandémie à Covid-19 et de la maladie à virus Ébola constitue un choc à tous les effets bien que le taux de décès causé par la pandémie à Covid-19 soit de 2,8 % par rapport au taux de décès de la maladie à virus Ébola qui est de 43,1%, selon les données recueillies dans une note élaborée par le cabinet du Ministre de la santé en date du 30 août 2020.

Il y a lieu d'indiquer l'affaiblissement de notre système de santé par la perte de plusieurs professionnels de santé, prestataires de soins de première ligne par la Covid-19. En effet, selon l'association des professeurs de l'Université de Kinshasa, il y a eu plus de 40 professeurs âgés de plus de 50ans qui sont décédés depuis le début de cette année 2020 et ce, suite à la précarité de la vie et à la pandémie à Covid-19.

Suite à la dégradation de la situation socio-économique, la majorité de la population recourt à la médecine traditionnelle, à des accouchements non assistés. Ce qui est à la base de plusieurs cas des décès enregistrés ces derniers temps dans les grandes villes comme Kinshasa. Il suffit d'aller dans les cimetières les samedis et dimanches pour vivre les effets de cette catastrophe humanitaire. Malheureusement, ces décès ne sont pas suivis et il est difficile d'évaluer leur impact sur le genre et violences sexuelles basées sur le genre.

Par ailleurs, les conditions hygiéniques dégradantes dans lesquelles vivent les populations principalement dans les grandes villes laissent à désirer.

Suite à cet état de pauvreté, il était difficile d'imposer l'application stricte des mesures barrières qui exigent un minimum des moyens financiers qui n'est malheureusement pas à la portée de toute la population en général et des femmes en particulier.

Les femmes et les filles qui sont majoritaires dans les marchés publics étaient plus exposées et ce, dans le souci de subvenir aux besoins alimentaires des composantes des familles. Il était pour elles difficile de rester à la maison.

6.7 DANS LA PREVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DES VSBG

La RDC s'est dotée en juin 2017 d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement sur les VSBG.

Plusieurs projets sont exécutés sur terrain avec l'appui des partenaires mais la pandémie à COVID-19 a perturbé l'exécution de ces projets de lutte contre les VSBG sur terrain. L'interruption des vols internationaux et nationaux dans les pays et provinces touchés par la pandémie à Covid-19 a aussi anéanti le rythme du travail de suivi de toutes ces activités sur terrain. Ce qui a aussi causé un impact sur la mobilisation et la collecte des fonds.

Cependant, les victimes des violences sexuelles ont continué à bénéficier des soins appropriés particulièrement dans les centres multisectoriels intégrés (CMI) installés jusque-là dans certaines villes. Les organisations féminines ont appuyé les efforts fournis dans le cadre de sensibilisation pour la lutte contre la Covid-19.

Il y a lieu d'indiquer que dans le cadre de la mise en application du Plan d'Action National de la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala sur les VSBG, il était prévu le lancement, par le Président de la République, de la campagne nationale « Tolérance Zéro immédiate » à la date du 25 Novembre 2020, date qui coïncide avec le lancement de 16 jours d'activisme de lutte contre les violences à l'égard de la femme. Cependant, bien que la Ministre d'État et Ministre en charge du Genre, Famille et Enfant l'ait annoncé en début du mois d'Octobre 2020, la campagne n'a pas pu être lancée, comme prévue, pour des raisons organisationnelles ! Toutefois, la Ministre d'État a réaffirmé l'engagement du gouvernement a lancé la campagne nationale Tolérance Zéro immédiate soit pendant les 16 jours d'activisme de lutte contre les violences à l'égard des femmes, soit encore dans un proche avenir.

La pandémie à COVID-19 a accentué les cas des violences sexuelles dans certaines villes ; Tël est le cas en province du Sud-Kivu.

Alors qu'au premier semestre de l'année 2020, un total des cas d'incidents SVS de 3236 féminins contre 130 hommes ont été enregistrés. Cette tendance dégage une ampleur de VS. En 2020 les cinq zones de santé qui ont enregistré plus des cas d'incidents SVS sont : Ibanda en tête avec 691 cas féminins contre 35 cas d'hommes ; Fizi avec 383 contre 11 cas ; 335 cas féminins contre 16 cas d'hommes ; Bunyakiri 177 cas féminins contre 8 cas d'hommes ; Nundu 174 cas féminins contre 6 cas d'hommes et Walungu 165 cas féminins contre 1 cas d'homme.

Signalons cependant que, toutes les victimes des VSBG ne bénéficient pas de la prise en charge, particulièrement celles qui vivent dans les zones où il y a les affrontements militaires et des lieux inaccessibles suite à l'impraticabilité des routes.

7. MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS DU COVI-19 SUR LES FEMMES ET LES FILLES.

Il est à noter qu'il n'y a pas eu des mesures d'atténuation du COVID-19 sur les femmes et les filles en RDC.

Le Ministère d'Etat en charge du Genre, en collaboration avec le Bureau Genre de la MONUSCO avait élaboré un plan d'action prioritaire actualisé pour une meilleure intégration de l'agenda Femme, Paix et Sécurité dans les initiatives de la riposte de la pandémie à Covid-19 aussi son impact sur les populations vulnérables, spécialement les

femmes et les filles sur un court, moyen et long terme. Cependant, ce plan n'avait pas eu un partenaire d'appui et le gouvernement ne l'avait pas non plus appuyé.

Cependant, il y a lieu d'indiquer qu'un fonds vert de solidarité contre la Covid-19 a été créée sur ordonnance du Président de la République, comme déjà dit plus haut.

Ce fonds a apporté un appui aux structures hospitalières très fragiles de certains coins du pays et dans certaines écoles pour atténuer tant bien que mal l'impact de la Covid-19 à toute la population et ce, sans distinction de sexe.

Certaines organisations féminines et personnalités avaient aussi distribué des vivres et non vivres aux femmes et aux filles démunies à Kinshasa comme en provinces.

Des kits de dignité ont été également distribués aux filles démunies.

8. MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS DE LE COVID-19 SUR LES HOMMES ET LES GARÇONS

Comme dit plus haut, il n'y a pas eu des mesures d'atténuations spécifiques des impacts du COVID-19 sur les hommes, les garçons.

L'ensemble de la population a été frappé, de la même manière des impacts du COVID-19.

Les hommes comme les femmes ont connu la rupture de leurs contrats du travail entraînant ainsi une augmentation du chômage et du sous-emploi.

S'agissant particulièrement des jeunes garçons, nombreux interviennent comme sous-employés dans diverses activités commerciales et lorsqu'il y a arrêt des dites activités, ils plongent tous dans la misère.

Hormis, le fait que ces mesures générales de prévention de la Covid-19 telles qu'édictées par les autorités se sont avérées difficiles à appliquer, de la même manière, aux différentes catégories sociales et surtout les plus vulnérables ont été victimes des violations des droits humains à savoir les violences basées sur le genre dont les violences domestiques, les violences économiques, sociales, psychologiques et sexuelles. Les femmes et les filles y ont été les plus affectées et certains cas ont été rapportés aussi bien par les services publics que les organisations de la société civile de l'ensemble de la partie Est de la RDC.

9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

La réalisation de l'étude sur l'impact de la COVID-19 sur le Genre et les violences sexuelles basées sur le Genre en ce moment où la RDC fait face aux menaces d'une deuxième vague de cette pandémie était plus qu'opportune.

Les femmes et les filles ont été frappées par l'impact de Covid-19 dans plusieurs secteurs de la vie nationale et aucun plan d'atténuation n'a pas été exécuté, comme indiqué dans la présente étude. Il est temps de mobiliser les ressources pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur les femmes et filles.

Actuellement, les organisations féminines intervenant dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre comme dans la mise en œuvre du plan d'action national de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies se mobilisent également dans les efforts de lutte contre la pandémie à covid-19.

Il devient impérieux de conjuguer d'énormes efforts pour la mise en application à la fois du plan d'action national de la 1325 et de la Déclaration de Kampala sur les violences sexuelles et basées sur le Genre.

Les recommandations suivantes sont formulées aux différentes parties prenantes :

1° Au Gouvernement

- D'appuyer le Ministère d'État en charge du Genre, Famille et Enfant pour la mise en application effective de son plan d'action national de la Déclaration de Kampala sur les violences sexuelles et basées sur le Genre ;
- D'arrêter et appliquer les mesures d'atténuation des impacts de la COVID-19 sur les femmes et les filles à travers des projets de relèvement ;
- De procéder au lancement de la campagne nationale Tolérance Zéro-immédiate de lutte contre les VSBG et ce, dans un meilleur délai.
- Mettre un budget conséquent à l'agriculture comme mécanisme de résilience et de sécurité alimentaire en situation de crise sanitaire ;
- Documenter et sanctionner les cas de déviation des agents de l'ordre lors de l'état d'urgence sanitaire ;
- Elaborer et faire appliquer les politiques de relèvement socio-économique des populations particulièrement des femmes et des filles ;

- Tenir compte, dans la programmation de l'enseignement à distance, de la charge de travail des filles pendant les heures de diffusion des cours mais aussi l'expansion de ce programme doit également inclure les indicateurs de genre en tant qu'indicateurs principaux pour le suivi et l'établissement des rapports et étendre par conséquent les interventions pour améliorer les capacités des messages à soutenir les apprenants des sexes féminins et masculins.

2° AU PARLEMENT

- Voter un budget qui intègre les priorités retenues dans le programme multisectoriel d'urgence et d'atténuation des impacts du Covid-19 en RDC ;
- Appuyer les autorités administratives dans la sensibilisation de la population au respect des gestes barrières.

2° Aux partenaires d'appui technique et financier

- Soutenir la mise en œuvre du Plan d'Action National de la Déclaration de Kampala sur les VSBG ;
- Mobiliser des fonds pour le relèvement socio-économique de la femme/fille, homme/garçon conformément à la résolution 1325 et 2250 jeunes paix et sécurité ;
- Soutenir les initiatives des organisations féminines dans la lutte contre la COVID-19 ;
- Veiller aux données désagrégées selon le sexe dans l'élaboration des différents rapports des actions menées dans le cadre de la COVID-19.

3° Aux organisations féminines

- D'intensifier les actions de sensibilisation contre la COVID-19 et du respect strict des mesures barrières en familles comme au sein des communautés ;
- De s'impliquer dans le plaidoyer pour le lancement de la campagne nationale tolérance zéro immédiate ;
- De mobiliser les ressources pour soutenir la mise en application du plan d'Action Nationale de la DK.

4° Aux autorités traditionnelles

- S'approprier les stratégies de communication pour le changement de comportement en faveur de l'égalité des sexes

- Décourager et réprimer les pratiques coutumières néfastes à la base des VSBG.

Rapport produit par :

Dr **Justine NAMVURA MUNYWEKA**

Consultante Indépendante

Madame Fabiola **FAIDA MWANGILWA**

Consultante Indépendante

ANNEXES